

Actions	Achat d'un composteur individuel	Location d'un broyeur de végétaux pour les particuliers	Location d'un broyeur de végétaux pour les communes	Achat d'une tondeuse mulching	Achat de couches lavables	Achat de protections hygiéniques lavables
Objectifs	Réduire les biodéchets partant aux OM.	Réduire la production des déchets verts des particuliers.	Réduire la production des déchets verts des espaces verts.	Réduire la production des tontes déposées en déchèterie.	Proposer aux familles et aux professionnels une alternative aux couches jetables.	Proposer aux habitantes du territoire une alternative aux protections hygiéniques jetables.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - 38€ remboursés pour un composteur d'extérieur individuel ou un composteur d'intérieur (lombricomposteur, bokashi) acheté chez un vendeur conventionné du territoire. - Offre accordée 1 seule fois / foyer fiscal. - Offre non cumulable avec la mise à disposition gratuite d'un composteur par la collectivité. - Offre valable pour un achat minimum de 38 €. - La présente subvention ne concerne pas les non-ménages (professionnels, associations, établissements publics, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - 25 € remboursés à chaque nouvelle demande de location chez un loueur conventionné du territoire. - La présente subvention ne concerne pas les non-ménages (professionnels, associations, établissements publics, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % du montant TTC remboursé. - Plafond d'assiette à 200 €. - Location chez un loueur conventionné du territoire. - Subvention accordée à chaque location jusqu'au plafond d'assiette de 500 € / an / bénéficiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 € remboursés pour l'achat d'une tondeuse mulching ou d'un robot tondeuse mulching acheté chez un vendeur conventionné du territoire. - Offre accordée 1 seule fois / foyer fiscal. - La présente subvention ne concerne pas les non-ménages (professionnels, associations, établissements publics, etc.). 	<p>Pour les particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70 % du montant TTC pour les ménages ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13489€. - 50 % du montant TTC pour les ménages ayant un revenu fiscal de référence par part compris entre 13489€ à 20234€. - 30 % du montant TTC pour les autres ménages. - Plafond d'assiette à 100€ pour des couches neuves, et à 50€ pour des couches d'occasion. - Offre accordée une seule fois / enfant. <p>Pour les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couches neuves : 50 € remboursés pour un montant minimum de 100 €. Offre accordée 1 seule fois / enfant. - Couches d'occasion : 25 € remboursés pour un montant minimum de 50 €. Offre accordée 1 seule fois / enfant tous les 5 ans. - Offre renouvelable tous les 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - 70 % du montant TTC pour les ménages ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13489€ - 50 % du montant TTC pour les ménages ayant un revenu fiscal de référence par part compris entre 13489€ à 20234€. - 30 % du montant TTC pour les autres ménages. - Plafond d'assiette à 100€. - Offre accordée une seule fois par personne menstruée au sein du foyer fiscal. - Offre renouvelable tous les 5 ans. - La présente subvention ne concerne pas les non-ménages (professionnels, associations, établissements publics, etc.).
Bénéficiaires	Toute personne résidant sur le territoire.	Toute personne résidant sur le territoire.	Les communes du territoire de Morlaix Communauté.	Toute personne résidant sur le territoire.	Toute personne et professionnel de la petite enfance sur le territoire.	Toute personne menstruée résidant sur le territoire.
Justificatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Facture acquittée de moins de 3 mois - RIB 	<ul style="list-style-type: none"> - Facture acquittée de moins de 3 mois - RIB 	<ul style="list-style-type: none"> - Facture acquittée de moins de 3 mois - RIB 	<ul style="list-style-type: none"> - Facture acquittée de moins de 3 mois - RIB 	<p>Pour les particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facture acquittée de moins de 3 	<ul style="list-style-type: none"> - Facture acquittée de moins de 3 mois

